



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Février 2012

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

### TRAVAUX DE RESTAURATION ÉGLISE, TRANCHE A CHŒUR ET ABSIDE

L'architecte Isabelle BLONDIN du Cabinet PRONAOS présente son analyse des offres des entreprises pour les travaux de restauration de l'église, tranche A, Chœur et Abside. D'après le classement défini par la réglementation des marchés qui prend en compte les références des candidats, leur expérience dans des travaux similaires, le mémoire technique présenté et enfin les prix négociés, c'est l'entreprise DEMARS de Marcilly le Châtel, Haute Loire, qui arrive en tête pour le Lot N°1 maçonnerie, taille de pierre pour un montant de 54 500€ HT et l'entreprise UTB Agence de Bourgogne à St Nicolas les Côteaux, Côte d'Or, pour le Lot N°2 charpente, couverture, zinguerie pour un montant de 59 000€ HT.

Le Conseil Municipal retient les estimations des entreprises DEMARS et U.T.B. pour définir le coût du projet comme suit :

Lot N°1 maçonnerie :	54 500 € HT
Lot N°2 Charpente couverture	59 000 € HT
Mission SPS	1 470 € HT
Contrôle technique	2 100 € HT
Architecte, honoraires	7 880 € HT
Total :	124 950 € HT
TVA (19,60 %)	24 490,20 €
TTC	149 440,20 €

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des membres présents la réalisation du projet de réfection de l'église, tranche A, Chœur et Abside pour un montant estimé à 124 950 € HT et sollicite les subventions suivantes :

Conseil Régional de Bourgogne :	15 000,00 €
Conseil Général de Côte d'Or :	25 469,63 €
État, DETR :	37 485,00 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération devient :

Coût des travaux TTC :	149 440,20 €
Dont Subventions :	77 954,63 €
Dont Autofinancement de la commune :	71 485,57 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas avoir recours à l'emprunt et inscrit au Budget Primitif 2012, les crédits nécessaires à l'exécution de l'opération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés et tout autre document relatif à la mise en œuvre de l'opération.

### SICECO, FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que tous les travaux d'enfouissement des réseaux devront faire l'objet d'une délibération sur devis précisant le montant que la commune devra verser par fonds de concours au SI CE CO.

Dans le cas contraire, ces opérations seraient reprises dans les dépenses de fonctionnement et non dans les investissements. Ceci aurait pour inconvénient de ne pas pouvoir récupérer la TVA et interdirait le financement éventuel par emprunt.

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2012

Après avoir examiné les comptes de l'exercice précédent et constaté les reports excédentaires, le Conseil Municipal décide de maintenir, après vote à l'unanimité des membres présents, sans changement les taux des taxes locales pour l'année 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 5,79%
- Taxe foncier bâti : 10,29 %
- Taxe foncier non bâti : 16,90%

### IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE

La société SFR par l'intermédiaire d'un sous traitant (GRANIOU) sollicite la commune pour disposer d'un terrain destiné à l'implantation d'une antenne relais.

Compte tenu de la présence effective d'un autre opérateur sur un terrain communal, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande à la condition qu'elle se fasse sur l'installation déjà existante.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à la poursuite de la démarche.

### AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'amortir en une année sur le Budget Primitif 2012, la somme de 6 400 € correspondant à la création d'une conduite gaz dans la rue de la Combe. Les écritures budgétaires qui en découlent seront inscrites au Budget Primitif 2012 avec le N°inventaire 641-2011.

### **RETRIBUTION DES AGENTS RECENSEURS**

Le recensement est achevé et le Conseil Municipal approuve les chiffres constatés lors de la clôture de la procédure par le superviseur de l'INSEE.

District 002, Haut du village, effectué par Mme Jacqueline DUPONT

- Le nombre de feuilles de logement recensées : 207 à 1 €
- Le nombre de bulletins individuels recensés : 371 à 1,70 €

District 003, Bas du village, effectué par M. Christian MODIN

- Le nombre de feuilles de logement recensées : 128 à 1 €
- Le nombre de bulletins individuels recensés : 306 à 1,70 €

Les agents recenseurs seront rétribués selon les données ci-dessus et les termes de la délibération du ,14/12/2011, déposée le 22/12/12.

### **LOCATION DES JARDINS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal accepte la location des deux jardins communaux devenus libres, pour l'année 2012, au tarif annuel de 26 €, payable chaque 1<sup>er</sup> décembre, renouvelable par tacite reconduction et avec l'engagement d'entretenir régulièrement la parcelle de terrain allouée, à Messieurs Pierre GROISON, 6B rue d'Épernay et Gérard SOLIOT, 28 rte des Grands Crus.

La liste des locataires s'établit comme suit :

- M. André LAFOSSE, 22 rue de la Bussière 21220 Morey Saint Denis
- M. Laurent FLACHET, 4rue Basse 21220 Morey Saint Denis
- Domaine du Clos de TART, 7 rte des Grands Crus 21220 Morey Saint Denis
- M. Antoine LARDY, 16 rte des Grands Crus 21220 Morey Saint Denis
- M. Pierre GROISON, 6B rue d'Épernay 21220 Morey Saint Denis
- M. Gérard SOLIOT, 28, rte des Grands Crus 21220 Morey Saint Denis

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Passage du Rallye Dijon Côte d'Or les 12/13 mai 2012 sur le territoire de la commune.
- Passage du Rallye de Paris avec des voitures anciennes le 18 mars 2012.
- Cérémonie de la FNACA le 19 mars 2012, à 17h au Monument aux morts de Morey suivie d'un vin d'honneur salle du conseil
- Conférence le 24 mars 2012, salle des fêtes de Morey par Forestiers du Monde.
- Préparation du Budget Primitif, réunion commission des finances les 7 et 14 mars 2012.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 28 mars 2012, à 19h, en séance publique